

# Annnonce aux Médias

## Direction de la Communication

Réf: MA025f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

30.03.2010

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Médication sans contrefaçon

### La conférence du Conseil de l'Europe sur les produits médicaux contrefaits ouvre la voie à une convention historique

**Date :** 15-16 avril 2010

**Lieu :** Bâle (Suisse) – Centre des congrès (salle Luzern), Messeplatz

**Organisation :** Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé ([DEQM](#)) et Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques (Direction des activités normatives - [Médicrime](#)), dans le cadre de la Présidence suisse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et en coopération avec l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic).

**Description :** La conférence internationale a pour but de renforcer la lutte contre les produits médicaux contrefaits et les infractions similaires en Europe et dans le monde, en instaurant le soutien nécessaire à la mise en œuvre de la future convention MEDICRIME, et d'encourager la coopération internationale.

La convention sera ouverte aux Etats membres et non membres du Conseil de l'Europe, comme le sont les conventions récentes. Compte tenu de la dimension mondiale de la menace liée à la contrefaçon de produits médicaux et aux infractions similaires, la convention MEDICRIME aura une vocation potentiellement universelle.

La convention sera le premier instrument faisant obligation aux Etats parties d'ériger en infraction pénale :

- la fabrication de produits médicaux contrefaits ;
- la fourniture, l'offre de fourniture et le trafic de produits médicaux contrefaits ;
- la falsification de documents ;
- la fabrication ou la fourniture non autorisée de produits médicaux et la mise sur le marché de dispositifs médicaux ne remplissant pas les exigences de conformité.

La convention offrira un cadre de coopération nationale et internationale à travers les différents secteurs administratifs. Elle prévoit des mesures de coordination nationale, des mesures préventives à destination des secteurs publics et privés, et des mesures de protection des victimes et des témoins. Elle prévoit également la création d'un organe de suivi chargé de superviser la mise en œuvre de la convention par les Etats parties.

La convention devrait être adoptée par le Comité des Ministres le 11 mai 2010 et ouverte à la signature le 25 novembre 2010, à l'occasion de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la justice à Istanbul (Turquie).

Informations complémentaires : [www.coe.int/medicrime](http://www.coe.int/medicrime) – [Programme](#)

#### Informations pratiques :

- la conférence sera **ouverte à la presse** et débutera le jeudi 15 avril à 9h30 ;
- un briefing de presse est prévu le 15 avril à 10h45 ;
- une **conférence de presse finale** aura lieu le **vendredi 16 avril à 12h30** (salle Chur) ;
- **les journalistes sont invités à s'accréditer** (voir contacts ci-dessous).

#### Contacts presse :

**Estelle Steiner**, Attachée de presse, Conseil de l'Europe

Tél. +33 (0)3 88 41 33 35, mobile +33 (0)6 08 46 01 57, [estelle.steiner@coe.int](mailto:estelle.steiner@coe.int)

**Joachim Gross**, Responsable du Service Médias et Porte-parole, Swissmedic

Tél. +41 31 322 0276, mobile +41 79 828 50 67, [joachim.gross@swissmedic.ch](mailto:joachim.gross@swissmedic.ch)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

# Annonce aux Médias

---